

Fiche organisme nuisible réglementé

Nom : **Ceratocystis platani**

Type : champignon

Statut : organisme de quarantaine

Le chancre coloré est une maladie spécifique des platanes provoquée par le champignon *Ceratocystis platani*. Originare des Etats-Unis et arrivée en France à la fin de la seconde guerre mondiale à Marseille, cette maladie est longtemps restée cantonnée aux régions du sud de la Loire, où elle a provoqué la mort de milliers de platanes, notamment le long du canal du Midi. Depuis 2019 elle a été détectée en Île-de-France, avec des foyers à ce jour dans 4 communes : Antony (92), Créteil (94), Villejuif (94), Pantin (93).

DESCRIPTION

Les platanes atteints par le chancre coloré vont dépérir progressivement, d'abord du côté infecté puis de façon intégrale. Le développement foliaire se réduit et les feuilles sont plus petites et jaunissent. Les symptômes gagnent d'année en année les arbres les plus proches. Les platanes peuvent mourir en 2-3 ans.



Evolution de la maladie sur le site d'Antony (source Google street view)

Des nécroses de couleur bleu-violacé, cernées de brun-orange sur l'extérieur, apparaissent sur le tronc et progressent en forme de flamme vers le sommet du tronc. Ces symptômes s'expriment mieux lorsque l'écorce est mouillée. Les tissus atteints sèchent et l'écorce se fendille tout en restant adhérente au tronc. Sous l'écorce, le champignon provoque des nécroses brunes ou noirâtres en forme de fuseau qui se prolongent en profondeur. Des nécroses se retrouvent également à l'intérieur de la souche des arbres contaminés.

Il peut y avoir des confusions avec des intoxications ou d'autres maladies.



Flamme de chancre
(photo F. Maire)



Nécroses de chancre sur tronc et sur souche (photo DRIA AF-SRAL)

CYCLE BIOLOGIQUE

La contamination des platanes s'effectue par des blessures causées par des travaux d'entretien (taille, élagage) ou toute autre atteinte des troncs ou des racines, notamment par les travaux publics sur bâtiments, trottoirs et voiries.

Outre les outils, le champignon peut aussi être véhiculé par l'eau, le vent. La contamination de proche en proche s'effectue par les contacts racinaires.

Le champignon se développe à l'intérieur des tissus, avec une progression plus rapide chez les arbres en bonne santé. La progression longitudinale dans le tronc est de 0,5 à 1 m/an, et la progression radiale de 7,5 cm / an.

Le champignon se conserve de nombreuses années dans le sol.



Racines exposées au chancre suite à des travaux (photo DRIAAF-SRAL)

STATUT REGLEMENTAIRE

Classé organisme de quarantaine au niveau européen, le chancre coloré du platane fait l'objet d'un arrêté national de lutte du 22/12/2015 (en cours de révision). Celui-ci prévoit l'abattage des platanes sur lesquels le champignon est détecté, et ceux présents dans un rayon de 35 m qui sont potentiellement déjà proteurs du champignon. Les opérations s'effectuent dans des conditions sécurisées garantissant la non dissémination de la maladie.

L'arrêté national prévoit, à titre de prévention, que tous les travaux sur et à proximité (jusqu'à 5 m de l'aplomb du houppier) fassent l'objet d'une désinfection avant et après, notamment au moyen de désinfectants biocides à action fongicide. Une charte régionale PROTECTPLATANE © sur les bonnes pratiques est en cours de déploiement par FREDON Île-de-France auprès des entreprises du végétal et des travaux publics.

Enfin conformément au règlement européen santé du végétal 2016/2031, le transport du bois de platane sous toutes ces formes, y compris les déchets, doit se faire dans le cadre du dispositif du passeport phytosanitaire.

En cas de suspicion, contactez nous :

DRIAAF Île-de-France
Service régional de l'alimentation - pôle phytosanitaire
10 rue du séminaire 94516 RUNGIS cedex
Tél : 01 41 73 48 00
sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr